

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenelle de l'Environnement : la FNTF et la FIF demandent une augmentation significative des investissements en matière d'infrastructures ferroviaires

Paris, mercredi 9 janvier 2008 – A l'issue du Grenelle de l'Environnement, la FIF et la FNTF estiment que la politique actuelle d'investissement en matière d'infrastructures ferroviaires n'est pas à la hauteur des enjeux liés aux nouveaux objectifs de report modal, à court, moyen et long termes :

- la FIF et la FNTF jugent indispensable une montée en puissance rapide des investissements de rénovation du réseau ferré qui ne cesse de se dégrader.
- la FIF et la FNTF considèrent que le niveau de financement public n'est toujours pas dimensionné pour réaliser un programme d'infrastructures ferroviaires aussi ambitieux que celui annoncé à l'issue du Grenelle de l'Environnement.

Pour ces raisons, la FNTF et la FIF proposent :

- l'élaboration d'un **Pacte national pour les infrastructures de transports** qui se traduirait par la mise en œuvre d'une loi de programmation des investissements en infrastructures, en conformité avec les engagements formulés par le Président de la République,
- la création d'une **Agence pour l'évaluation et les financements des projets** gérés par une AFITF dotée d'un statut lui garantissant autonomie et pérennité, qui aurait pour but de procéder à une évaluation ex-ante des projets d'investissements en combinant critères socio-économiques et critères environnementaux,
- la fixation avant le 1^{er} juin 2008 d'un **calendrier définissant clairement les modalités de financement et de réalisation des dix principaux projets ferroviaires** du CIACT,
- la possibilité pour **RFF de disposer pleinement et librement des recettes issues de la vente de son patrimoine immobilier et foncier**,
- le **déplafonnement des recettes radar** au profit de l'AFITF (100M€ actuellement versés chaque année à l'AFITF alors même que ces recettes s'élèvent à 350M€),
- la mise en place dans les meilleurs délais d'une **taxe poids lourds** à travers une extension généralisée de l'expérimentation alsacienne. Les produits de cette taxe devront être affectés exclusivement à des investissements en infrastructures.

■ **La Fédération Nationale des Travaux Publics** regroupe, par l'intermédiaire de ses 20 Fédérations Régionales et de ses 18 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

■ **La Fédération des Industries Ferroviaires** rassemble une cinquantaine d'entreprises et représente l'ensemble des activités de l'industrie ferroviaire. Elle assure la promotion et la valorisation de la profession en France et à l'étranger, la défense des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics, des autorités organisatrices de transport, des réseaux et gestionnaires d'infrastructures, un rôle d'interface au niveau européen pour l'industrie ferroviaire et la collecte et la diffusion des statistiques de la profession.

Pour en savoir plus : www.industrie-ferroviaire.com

Contact presse :

FNTF - Jean-Christophe Goux-Reverchon, Attaché de presse - Tél. : 01.44.13.31.15 gouxreverchon@fntp.fr

FIF - Sandrine Cheminel, Adjointe au Délégué Général - Tél. : 01.45.56.13.53 scheminel@fif.asso.fr